



## Maladie professionnelle reconnu ou non

Par **sylviane**, le **12/02/2016** à **19:27**

onjour rnAvec mon médecin nous avons demandé la maladie professionnelle et je suis en arrêt depuis le 3 novembre 2016 pour épicondylite épitrochléenne des deux coudes et canal carpien. Cela fait 5 pathologies. J'ai déjà eu rdv médecin conseil plus enquête bien passés. Je dois encore attendre 3 mois (recommandé cpam) mais la question est j'ai des documents qui me permettent d'aller me faire soigner (kiné radio etc ... je ne règle rien mais à part les accuser de réception de la maladie professionnelle je ne sais pas si elle va être reconnue. Mon médecin continue de m'arrêter en MP car je ne peux pas pour l'instant reprendre mon travail. Ainsi la réponse est non vais-je devoir rembourser ses soins? et comment vais-je être réglé, si je suis encore en arrêt car dans une clinique privée j'ai droit à 3 mois plein plus prévoyance 3 mois. C'est un peu compliqué mais je n'y comprends pas grand chose. Reconnu? non reconnu?? merci de votre réponse. [ Modifier mon message ] [ Supprimer ]